

Nouvelle convention constitutive du GIP-MDS *L'ADN de Net-entreprises mis noir sur blanc*

Paris, le 06 mars 2025 - Alors que le GIP-MDS fête ses 25 ans, la Convention constitutive qui définit ses missions, ses objectifs et régit son fonctionnement, vient d'être mise à jour et publiée au JO par [l'arrêté du 06 mars 2025](#). Ces nouveaux statuts actent l'évolution du GIP-MDS après avoir mené différents projets de transformation numérique d'ampleur. La nouvelle convention le conforte dans ses missions et l'incite à poursuivre l'enrichissement des usages autour des données sociales.

Flash-back – Année 2000. Quand le GIP-MDS, Groupement d'Intérêt Public de Modernisation des Déclarations Sociales est envisagé, peu d'entreprises et de foyers sont équipés d'Internet. Le 26 novembre 1999, Martine AUBRY et Marylise LEBRANCHU, alors respectivement ministre de l'Emploi et des Solidarités et secrétaire d'état aux Petites et moyennes entreprises, au Commerce et à l'Artisanat, co-signent une lettre d'intention qui pose les bases de la création d'un Groupement d'intérêt public. Le GIP-MDS voit effectivement le jour en mars 2000. Il réunit en son sein des organismes de protection sociale, le Medef et l'Agirc, l'Arrcoⁱ, les fédérations d'assurances, de prévoyance et de mutuelle. La mission qui lui est assignée est de « simplifier les formalités administratives, aider au développement de l'internet et soutenir les PME, et en premier lieu, les plus petites d'entre elles afin de contribuer ainsi à l'amélioration de leur compétitivité par des économies de gestion leur et encourager la création d'emplois », dans une France alors très peu connectée à Internet. **Le portail www.net-entreprises.fr voit le jour.**

10 ans plus tard, la majorité des déclarations sociales sont dématérialisées, la mutualisation des déclarations a progressé, notamment avec la DUCSⁱⁱ et la DADS-Uⁱⁱⁱ, le portail net-entreprises.fr est pleinement opérationnel. Diverses modifications sont portées à la convention initiale au cours de l'Assemblée Générale du 11 octobre 2010, « afin de lui apporter les nécessaires précisions et corrections au regard de sa pratique depuis sa création et de lui permettre ainsi d'être mieux adaptée aux enjeux de demain ». A cette occasion, les membres ont réaffirmé leur volonté de travailler ensemble dans le sens de la simplification des formalités des entreprises, de consolider le GIP-MDS, le portail net-entreprises.fr, l'ensemble des outils en commun. Les impératifs fixés sont la performance, leur permanence, la sécurité juridique et le respect de la confidentialité des données échangées. Enfin, les membres se sont engagés à ce que le portail net-entreprises.fr soit le point d'accès unique pour les déclarations dont sont redevables les entreprises employant du personnel.

25 ans plus tard, l'heure est au bilan. La nouvelle révision actée par l'Assemblée Générale du 24 octobre 2024 et publiée au JO du 06 mars 2024 résulte notamment des recommandations du rapport Igas 2022 d'intégrer explicitement dans la nouvelle convention l'ensemble des missions qui sont dévolues au GIP-MDS par les textes, et notamment le rôle porté sur les systèmes DSN et PASRAU.

Désormais, le portail net-entreprises.fr constitue la porte d'entrée centrale pour accéder aux services développés par la protection sociale et de la sphère travail/emploi vers les entreprises employant du personnel. Il propose dans ce cadre une identité numérique globale, avec une gestion simplifiée pour toutes les formalités en lien avec la gestion de personnel et des outils d'aide : gestion du répertoire des déclarants, serveur de nomenclatures, connaissance des mandats implicites des tiers déclarants, RIB avec le module mandat, base de connaissances pour une documentation globale sur les procédures, etc.

La DSN, quant à elle, réunit et remplace, en sortie de l'acte de paie, plus de 80 formulaires déclaratifs et alimente tous les organismes de protection sociale relevant de la sphère publique et privée, ainsi que les administrations utilisant les données issues de la paie. Ce qui recouvre les sphères fiscales (pour le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu) et du travail et de l'emploi. En outre, afin de garantir un mode de collecte industriel sur le paiement des prestations, le GIP-MDS assure la maîtrise d'ouvrage et la gestion du système PASRAU, qui contribue tout comme la DSN au prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu et à l'alimentation des données nécessaires pour la solidarité à la source.

La convention constitutive réaffirme le rôle et pérennise les missions du GIP-MDS. Le GIP-MDS est désormais une structure pérenne. Les institutions et les organismes membres du groupement ont pris acte de la volonté réaffirmée de l'Etat de continuer à veiller à la bonne mise en œuvre de ces objectifs, dont les conclusions et recommandations du rapport réalisé par l'Igas en juillet 2022 ont souligné le bien-fondé. Parallèlement à la création de la mission interministérielle chargée du pilotage du système de collecte et d'utilisation des données sociales (Mids), le décret n°2023-1385 du 29 décembre 2023 a assis le rôle du Groupement dans ses missions relatives aux systèmes DSN et Pasrau.

A travers elle, les membres du GIP-MDS réaffirment leur volonté de :

- . Poursuivre leurs actions, en collectif, pour maintenir à un haut niveau d'exigence le patrimoine applicatif, le faire évoluer et l'enrichir avec un objectif de rationalisation et de normalisation pour toujours plus de simplification en faveur des déclarants et de l'optimisation des procédures automatisées de la sphère sociale ;
- . Maintenir et développer le portail net-entreprises.fr comme point d'accès de référence et outil commun à tous les organismes de protection sociale, offrant aux entreprises et aux tiers déclarants un bouquet de services global pour les entreprises employant du personnel ;
- . Maintenir et développer des services dont la mutualisation entre organismes de protection sociale est source de simplification pour les entreprises et cabinets ;
- . S'assurer que les modalités mises en place garantissent la performance et la permanence de ces services, leur sécurité juridique et le respect de la confidentialité des données échangées.
- . Agir dans une démarche de protection des données, d'écoconception et de sobriété numérique dans le cadre d'une politique RSE englobant l'ensemble de la chaîne industrielle de ses processus.

Par ses missions et ses travaux, le GIP-MDS contribue au bon fonctionnement du système de protection sociale en France et participe à la performance des entreprises et des procédures dématérialisées des organismes de manière responsable et vertueuse au travers des services et outils mutualisés ainsi délivrés.

Contacts presse

Net-entreprises
Frédérique Lebon
06 42 70 44 48
Bona fidé
[Deborah Khaghani](#)
06 63 36 76 60

À propos de Net-entreprises

Géré par le Groupement d'Intérêt Public Modernisation des Déclarations Sociales (GIP-MDS), [Net-entreprises](#) est un service public numérique gratuit qui simplifie les démarches des entreprises. Net-entreprises compte 3 millions de déclarants inscrits et 38 millions de télédéclarations et consultations par an. La plateforme de services net-entreprises.fr porte la Déclaration Sociale Nominative (DSN) qui remplace plus de 80 déclarations en un seul message, issu des données de la paie. Le prélèvement à la source (PAS) s'appuie sur ces données et ces systèmes d'information.

Les organismes de protection sociale ont créé en 2000 le GIP-MDS pour mutualiser moyens et expertises en vue de dématérialiser les déclarations sociales. Ce collectif regroupe les organismes de protection sociale (Urssaf Caisse Nationale, Agirc-Arrco, Cnaf, Cnam, etc.) et de prévoyance collective ainsi que les organisations patronales, les syndicats de salariés, des représentants d'utilisateurs, les éditeurs de logiciels (Numeum) et les experts-comptables (Conseil National de l'Ordre des experts-comptables). La Caisse des Dépôts (CDC) et les caisses de retraites de la Fonction publique ont rejoint le collectif en 2020.

ⁱ Qui deviendront l'Agirc Arrco

ⁱⁱ DUCS : Déclaration unifiée des déclarations sociales (qui n'existe plus)

ⁱⁱⁱ DADS-U : Déclaration Automatisée des données sociales unifiées, substituée par la DSN